

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 13
Compte rendu affiché le 08/04/2021

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf mars à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 24/03/2022, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Phil FUHRMANN, Stéphanie BOURNHONNET, Vincent RONAT, Raffaële SIBIO, Jonathan DUPARC, Céline TARDY, Vincent RONAT, Florian CHAYS, conseillers.

Pouvoir : Cécile DUPARC à Philippe SAUTIER

A été nommé secrétaire : Rémi LAFOND

Les comptes-rendus des 01/02/2022 et 01/03/2022 sont approuvés à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : à l'unanimité, le point n° 6 – Sécurisation de Vigny est supprimé. En effet, ce point nécessite une présentation détaillée de l'ensemble du projet qui prendrait un certain temps mais devant l'ampleur de l'ordre du jour, ce point sera traité le mois prochain.

1. Délégation au maire (Article L2122-22 du CGCT) – Compte-rendu

DEC 002-2022 : Convention d'appui du service commun de la commande publique aux communes

DEC 003-2022 : Convention pour l'attribution d'une subvention à l'ADMR.

DEC 004-2022 : Convention d'achat et de fonctionnement d'une balayeuse entre les communes de Contamine-Sarzin, Minzier, Marlioz et Jonzier-Epagny

DEC 005-2022 : GROUPAMA : Assurance auto-mission des élus et agents

2. Vocations intercommunales :

Projet Alimentaire Territorial : La Loi impose la rédaction d'un document dans le cadre du SCOT. La Chambre d'agriculture a été missionnée pour établir un diagnostic du territoire et suite à cela 4 groupes de travail ont été créés, les élus peuvent s'y inscrire. Le vice-président en charge de ce dossier est Michel MERMIN.

Tramway – Perly – Quartier Gare de St Julien :

4 réunions publiques sont organisées :

- 7 avril à l'Arande à St Julien
- 28 avril au Centre ECLA à Vulbens
- 3 mai à l'Ellipse rue Villa Mary à Viry
- 5 mai à la salle des fêtes à Collonges-sous-Salève

3. Finances : vote du compte administratif, budget primitif et des taux des impôts locaux

- Vote des comptes de gestion et administratif 2021 du budget général de la commune et affectations des résultats :

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion et administratif du budget général de la commune. A l'unanimité, après la sortie de M. le Maire pour le vote du compte administratif, et après en avoir délibéré, le compte de gestion puis le compte administratif, en tout point concordant, et les affectations sont arrêtés comme inscrit ci-dessous. De plus, suite à la dissolution du SIVU des Ecoles de Jonzier – Savigny, il convient d'intégrer les résultats pour la part qui revient à la commune :

Budget général – CG et CA 2021	
Section d'investissement	
Total des recettes	1 184 495.60 €
Total des dépenses	951 798.68 €
Résultats	232 696.92 €
Résultats antérieurs	- 276 046.15 €
Total	- 43 349.23 €
Résultat du SIVU des Ecoles	- 35 154.55 €
Total global	- 78 503.78 €
Section de fonctionnement	
Total des recettes	967 611.31 €
Total des dépenses	756 637.11 €
Résultats	210 974.20 €
Résultats antérieurs	345 317.33 €
Résultat de clôture	556 291.53 €
Résultat du SIVU des Ecoles	49 067.30 €
Total global	605 358.83 €

Affectation des résultats dans le budget primitif 2022 de la commune :

- Section de fonctionnement – recettes : 002 : **526 855.05 €**
- Section d'investissement – recettes : 1068 : **78 503.78 €**
- Section d'investissement – dépenses : 001 : **- 78 503.78 €**

▪ Vote du Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 de la Commune.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le budget primitif est arrêté comme suit :

Budget général	
Section d'investissement	
Total des recettes	1 028 541.09 €
Total des dépenses	1 028 541.09 €
Section de fonctionnement	
Total des recettes	1 443 055.05 €
Total des dépenses	1 443 055.05 €

▪ Subventions aux associations :

Le Conseil municipal propose de verser la somme de 150 € aux associations suivantes :

- Accorderie du Genevois
- Association des paralysés de France, délégation Haute-Savoie
- La Protection Civile, délégation Haute-Savoie

▪ Vote des taux des taxes communales pour l'année 2022 :

M. le Maire propose, à l'assemblée, de procéder au vote des taxes communales.

Il explique qu'une hausse de 1 – 1.5% pourrait être envisagée car il est préférable de procéder à de faibles augmentations régulièrement qu'une forte hausse brutalement.

M. Sautier précise que sans augmentation, les financeurs des divers projets ont tendance à minorer les subventions faute d'effort consenti.

Il est également précisé que les projets comme la sécurisation de la montée de Vigny ne connaîtront pas les mêmes taux de subventionnement que l'école maternelle ou l'épicerie.

A la majorité, sept voix pour – six contre, il est décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Puis un débat s'ouvre sur le coefficient de hausse : 1, 1.5 ou 2%. Des simulations sont présentées. A la majorité (2% - 0 voix, 1.5 % - 2 voix, 1% - 6 voix, abstention – 5) il est décidé de procéder à une augmentation de 1%, ce qui porte le taux à 21.17 %. Pour information, cette hausse créera une recette supplémentaire d'environ 1 700 € pour la commune, revalorisation des bases par l'Etat comprise.

Le taux de la taxe foncière non-bâti est maintenu à 44,02 %.

Le débat sur la hausse ne s'est pas tenu en commission finances, néanmoins face aux projets importants à venir il est opportun d'anticiper en pratiquant une faible augmentation régulièrement. Il est bien fait remarquer que la situation financière de la commune est saine, qu'elle permet de dégager des excédents grâce à une vigilance constante sur les dépenses tant de fonctionnement que d'investissement.

4. Urbanisme :

Modification du PLU :

Face à une trop forte croissance de la population contraire aux objectifs de 2% par an, suite à des projets édifiés sur de trop petites surfaces qui ne permettent pas le stationnement hors voie publique et à un patrimoine mal protégé, il est décidé de modifier le PLU. De plus, les secteurs en OAP doivent être mieux phasés dans le temps. M. le Maire précise néanmoins, que le projet d'aménagement de l'OAP du Centre Bourg, déjà traité par plusieurs promoteurs, les propriétaires et dont certains ont été présentés à la commune, devra être finalisé avant la fin du mandat. La famille propriétaire du secteur a été informée par courrier de ce décalage.

C'est ainsi que trois bureaux ont été consultés, deux ont répondu. Ces deux bureaux connaissent le SCOT du Genevois pour avoir déjà travaillé dans des communes du canton. A l'unanimité, le bureau URBEO de Lyon, offre la moins disante, est retenu pour un prix de 3 980 € auxquels il conviendra d'ajouter 480 € par réunion en présentiel, trois devraient suffire.

Grâce à cette modification, des secteurs, autres que les OAP, à potentiel de fort développement seront identifiés.

Certificats d'urbanisme :

- Jean Cœur Promotion : projet de construction de 16 logements collectifs répartis en deux bâtiments de sous-sol + rez-de-chaussée + un étage, en accession à la propriété et locatif social – route de Novéry
- Me BOUCLIER : Vente appartement de M. JOVANOVIC – 70 Route de la Crapière-parcelle B 431.

Déclaration préalable :

STUDER Isabelle : création d'une piscine – route de la Crapière - avis favorable sous réserve de l'avis du service assainissement.

KAWATT : installation de panneaux photovoltaïques en toiture – chemin du Verger – parcelle A 1013 – Avis favorable.

DUCHOSAL Stéphane : division parcellaire de la propriété Gagnebin à Epagny – avis favorable avec une attention particulière à la gestion des eaux pluviales.

Permis de construire :

ALPES RT PROMOTION : modification du permis initial – chemin du Verger - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

Demande de M. GLUD : M. Glud aimerait acquérir l'ancien chemin communal en bas de sa propriété car il va acheter une partie du terrain des Consorts Guerraz – Grégoire. Il a déposé un plan en mairie qui matérialise ce chemin qui partagerait sa future propriété. Suite aux renseignements pris auprès des propriétaires limitrophes qui ne semblent pas vendre, mais simplement en laisser l'usage, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas vendre tant qu'il n'a pas acquis la bande riveraine. Toute nouvelle demande devra repasser devant le Conseil.

5. Mise à disposition du personnel communal

Suite à la prolongation de l'arrêt de M. Chaumontet à Savigny, il convient de reprendre une convention de mise à disposition de Nicolas GIROD jusqu'au 31/03/2022. La convention de prolongation de la mise à disposition est acceptée à l'unanimité.

6. Travaux de la future épicerie

Des problèmes d'humidité sont apparus dans le bâtiment, semble-t-il dus aux intempéries de cet hiver mais également à des remontées capillaires. Cela risque d'entraîner du retard et un surcoût.

7. Antenne relais 4G fixe

SFR a démarché la commune car ils sont à la recherche d'un terrain pour implanter une antenne relais 4G fixe afin de couvrir le Mont Sion qui est une zone blanche pour cet opérateur. La hauteur serait de 37m. A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse cette implantation car la fibre apportera prochainement une autre technologie.

8. Travaux

Travaux réalisés :

- Deuxième point d'eau au cimetière
- Boucher les nids de poule en gravier en attendant des travaux plus pérenne dès que la météo le permettra.

Travaux à l'étude :

- Route de la Grotte :

Cette route a été fortement endommagée par le passage des poids lourds pour les constructions. Refaire les accotements, compter entre 7 000 et 8000 € ht et une aire de croisement. Le panneau de limitation à 50 km/h va être remis car il a disparu. Le conseil municipal décide d'en interdire l'accès aux poids lourds sauf bus et engins agricoles.

- Chemin du Tonkin

Il est fortement dégradé malgré les travaux réalisés. Donc, deux solutions sont envisageables : soit reboucher les nids de poule soit raboter la surface, chauler la matière et tout réétaler, coût d'environ 10 000 € ht.

A la majorité (10 voix pour reboucher – 2 voix contre tout travaux – 1 abstention) les trous seront rebouchés par l'apport de matière par les employés communaux.

- Sécurisation des hameaux

A la majorité (10 voix pour reboucher – 2 voix contre tout travaux – 1 abstention) les trous seront rebouchés par l'apport de matière par les employés communaux.

- Sécurisation des hameaux

Un rendez-vous se tiendra prochainement avec la voirie départementale pour examiner et être conseillé sur les aménagements à envisager pour :

- La traversée d'Epagny, rendre les entrées plus visibles grâce à du mobilier urbain
- Les Baraques : pose d'écluses
- Classer le Mont Sion en hameau, donc avec une vitesse limitée à 50 km/h et non pas en lieu-dit.

Le gérant de l'Auberge a souhaité le remplacement des bacs à fleurs de la terrasse du fait de leur important délabrement. A l'unanimité, il est décidé de rembourser la somme de 690 € ht pour cet achat.

9. Scolaire

Suite au Conseil d'école, les maîtresses remercient les employés techniques pour leurs interventions quasi tous les mercredis. Elles ne peuvent garantir que chaque année les différentes classes feront une sortie.

Les classes de CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2 vont visiter le bureau de vote de la mairie le jeudi 7 avril et procéderont par classe à un référendum sur un sujet particulier pour comprendre les opérations électorales. Cette activité sera une concrétisation du travail sur la citoyenneté réalisé à l'école.

Le coût du service scolaire a été présenté aux parents d'élève. Le service périscolaire de cantine – garderie est très largement déficitaire contrairement à ce que pensaient certains parents. Le budget total consacré à chaque enfant est d'environ 1 000 €.

Les carrés potagers vont être mis en place très prochainement.

10. Social

- Crèche

La commission d'attribution des places en crèche s'est réunie. Il y avait 388 dossiers pour 254 places, tout temps de garde confondus, à pourvoir. Chaque candidature est cotée selon des critères précis portant sur le salaire, l'âge, la situation familiale, l'emploi Pour Jonzier, 11 familles ont déposé une demande, deux ont été retenues pour des gardes à temps complet.

- Bilan de la Maison de santé

6 nouveaux professionnels de santé sont accueillis (psychologue, psychomotricien, ...) Le laboratoire ne pourra pas ouvrir avant cet automne du fait d'un problème administratif. Cette réalisation s'élève à 4.6 millions d'euros, soit 270 €/habitant.

- Future Gendarmerie

Le terrain a été acheté par la commune de Vulbens. Les travaux devraient démarrer courant juin 2024.

La Commune va organiser la chasse aux œufs de Pâques le 23 avril pour les enfants de Jonzier de moins de 11 ans. Un goûter sera proposé.

Le repas des aînés a été reporté au 8 mai. L'auberge communale préparera l'entrée et le plat, la boulangerie proposera le dessert. Une animation à l'accordéon permettra aux participants de danser.

La manifestation d'Octobre Rose se tiendra les 1^{er} et 2 octobre. Le concert aura lieu le samedi soir et marche et parcours VTT se dérouleront le dimanche matin.

11. Environnement

Le site de l'ancienne décharge d'enfouissement de Neydens rencontre des problèmes de glissement de terrain et d'écoulement d'eaux polluées. Des travaux de gestion des eaux d'infiltration vont devoir être lancés par la CCG.

Les déchets durant la réalisation des chantiers ont tendance à se disperser du fait du vent et autres intempéries. Une préconisation, sur l'autorisation de construire, est à l'étude.

De même, un signalement a été fait par la CCG aux sociétés de collecte des conteneurs de tri, car les camions sont rarement bâchés d'où une dispersion de déchets lors du transport.

L'état écologique des eaux des Usses et du Fornant se dégrade. Cela a pour conséquence de favoriser la prolifération des algues qui réduisent l'oxygénation de l'eau et donc la vie dans les milieux aquatiques

La journée du nettoyage de printemps a réuni une dizaine d'adultes et 5 enfants. Une zone de « décharge sauvage » a commencé à être nettoyée en contre-bas des logements sociaux – Auberge. Un groupe retournera pour finir et remettre le secteur en état

12. Divers :

Elections :

- Présidentielles les 10 et 24 avril.
- Législatives : les 12 et 19 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire
M. MERMIN

